

Réunion du 28 novembre 2018

P.V. n° 17

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO - CHARBONNIER.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE FEMININE DE NOUVELLE-AQUITAINE

3^{er} Tour :

La Commission homologue les résultats des 14 matches de ce tour.

Calendrier du 4^{ème} tour :

12 matches avec les 14 vainqueurs du 1^{er} tour + 10 entrants.

Les 4 dernières exemptes sont les 4 équipes qui ont participé au 1^{er} tour fédéral de la Coupe de France Féminine.

Il est procédé à la constitution de **3** groupes géographiques puis au tirage au sort au sein de chaque groupe.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 16 Décembre 2018 à 14H30.**

La durée du match est de 1H30 en deux périodes de 45 minutes, **Il n'y a pas de prolongation.** Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres et les arbitres-assistants seront désignés par les C.D.A des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

- LA REGLE DES REMPLACEES-REMPLOCANTES S'APPLIQUE.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses maximum sur la feuille de match.

CHAMPIONNATS

SENIORS REGIONAL 3

Match n° **20455230** . Poule G . A.S. Cozes (2) / E.S. Saintes Football (2) du 25/11/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Tony CIVEL.

Le club de l'E.S. Saintes Football sera crédité de 27 euros (27 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

FEMININES REGIONAL 2

Match n° **20565839** – Poule B – Prigonrieux F.C. / S.A. Cissacais du 02/12/2018

Courriel du S.A. Cissacais du 26/11/2018 informant de son forfait général.

La Commission déclare le **forfait général du S.A. Cissacais.**

Amende de 208 euros pour forfait général au S.A. Cissacais.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Prochaine réunion : mardi 4 décembre à 10h00 à Puymoyen (*tirage du 6^{ème} tour de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine*).

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 28/11/2018 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.